

OCTOBRE 2011

Réf. @13_03_2012@S@DD@CV@IC@Profil_de_fonction@31735

**DEFINITION DE LA FONCTION (H/F)
D'INFIRMIER EN CHEF (IC)**

Réalisation : Marie-France AUZOU

Mise en conformité avec l'AR de juillet 2006

A. DESCRIPTION DU CONTENU DE LA FONCTION

1. Utilité de la fonction - Mission générale

« L'IC assure l'organisation, la continuité et la qualité de l'activité infirmière au sein de son équipe »¹

L'IC a des responsabilités en terme :

- De respect de la philosophie de l'institution (libre examen)
- De respect de la vision stratégique du département infirmier (MUSE)
- De connaissance des lois régissant la profession (AR sur l'art infirmier, liste d'actes, procédures, statut AS...)
- De respect des droits des patients (loi relative aux droits du patient AR août 2008)
- De gestion du personnel (cadre, planification des horaires et du travail, utilisation des compétences, encadrement des nouveaux et des étudiants, connaissance du règlement de travail...)
- De gestion des moyens (affectation des budgets de l'unité, bonne utilisation des biens et des locaux...)
- De formation et de développement tant pour lui-même qu'en ce qui concerne les membres de son équipe
- De communication et de concertation (contacts avec les patients et leur famille, concertation avec les membres de son équipe, les médecins, les paramédicaux...)
- De la connaissance du rôle des différents comités et commissions internes (CG, CE, CIP, CMP, CPPT, RH, syndicats...)

2. Situation du poste

- a) Situation de la fonction dans l'organisation du service et sur le plan hiérarchique
« L'IC dépend hiérarchiquement directement d'un ICS ou du chef du département infirmier »²

L'IC :

- Est le représentant de la DDI sur le terrain
- Est responsable de l'équipe soignante
- A un rôle de représentant et de porte parole de son équipe
- Est remplacé en son absence par son adjoint ou un infirmier expérimenté
- Accomplit sa mission en contact étroit avec les médecins et les responsables des différents aspects des activités de l'unité

- b) Interlocuteurs au sein de l'institution

L'IC assure une fonction pivot entre différents groupes de personnes :

- Direction
- Infirmiers chefs de service
- Equipes d'autres unités et services techniques
- Infirmiers cliniciens

¹ Fonction d'infirmier en chef : AR 13 juillet 2006, chap I, art 2

² Fonction d'infirmier en chef : AR 13 juillet 2006, chap I, art 3 et 4

- Médecins
- Paramédicaux
- Personnel des services logistiques
- Personnel des services administratifs
- Médecins du travail
- Différents comités et conseils

c) Relations avec l'extérieur

L'IC représente physiquement l'hôpital (image de marque), et est une personne de référence dans les relations avec :

- Les patients et les familles
- Les médecins traitants
- Les services de soins à domicile et les services extrahospitaliers
- D'autres hôpitaux
- Les professeurs et directeurs d'écoles d'infirmiers
- Les représentants philosophiques
- ...

Ces contacts visent à :

- Echanger des informations
- Analyser les situations problématiques et élaborer des solutions
- Apporter des modifications
- Formuler des demandes
- Prendre des renseignements

3. Description des activités principales de la fonction

a) Soins directs

« L'IC est responsable de l'organisation, de la coordination, du contrôle et de l'évaluation de l'activité infirmière au sein de son équipe »³

L'IC :

- Est responsable de la qualité et de la continuité des soins assurés par son équipe :
 - fixe les objectifs en tenant compte de la politique globale au sein de l'hôpital
 - organise les soins centrés sur le patient en accordant une attention particulière aux droits du patient et à l'éthique
 - adapte l'organisation des soins suivant les besoins du patient et les soins requis
- Assure le respect de la législation en matière d'art de soigner
- Intègre les nouveautés et actualisations en matière de soins
- Promeut l'hygiène hospitalière
- Promeut l'éducation des patients
- Assure la coordination de la prise en charge pluridisciplinaire
- Garantit la qualité des informations données aux patients et aux familles par les membres de l'équipe dans les domaines qui les concernent

³ Fonction d'infirmier en chef : AR 13 juillet 2006, chap II, art 6

b) Activités liées aux soins

« L'IC veille à ce que l'activité infirmière au sein de son équipe soit en phase avec la vision stratégique du département infirmier ainsi qu'avec les évolutions et attentes de la société »⁴

L'IC :

- Veille à la bonne tenue du DSI
- Est responsable des enregistrements imposés par la loi en ce qui concerne l'art infirmier (DIRHM – REM si utilisés)
- Garantit la réalisation adéquate des activités administratives et comptables
- Développe, opérationnalise et assure le suivi de la politique infirmière au sein de son équipe en concordance avec la vision stratégique de l'hôpital
- Dirige, accompagne et évalue les processus de changement
- Elabore et adapte des procédures et méthodes de travail
- Veille à ce que soit appliquée la législation pertinente et en informe les membres de son équipe

c) Relations

« L'IC est responsable de la communication concernant son équipe et ses patients, de la transmission d'information et de la concertation, tant en interne qu'en externe »⁵

L'IC :

- Assure une communication efficace, ascendante, descendante et transversale
- Entretient les contacts avec les patients, leur famille et les autres visiteurs
- Se concerta avec les membres de son équipe
- Se concerta avec les médecins et les paramédicaux au sein de l'hôpital
- Se concerta avec les maîtres de formation clinique
- Est chargé de la gestion des membres de son équipe en vue de créer une ambiance de travail favorable qui incite la collaboration effective
- Identifie les attentes et les besoins des individus, y répond en tenant compte de l'intérêt collectif et des impératifs de fonctionnement du service
- Temporise, dédramatise certaines situations ; dépiste, prévient et résout les conflits
- Permet à chacun de donner le meilleur de lui-même : développe l'écoute, l'encouragement
- Elargit l'horizon de l'équipe, amène une vision globale du contexte dans lequel le travail de déroule

d) Gestion des personnes

« L'IC collabore avec son supérieur hiérarchique afin de disposer de l'encadrement en personnel requis, tant sur le plan qualitatif que quantitatif »⁶

L'IC :

- Définit la philosophie propre à l'équipe

⁴ Fonction d'infirmier en chef : AR 13 juillet 2006, chap II, art 5

⁵ Fonction d'infirmier en chef : AR 13 juillet 2006, chap VII, art 11

⁶ Fonction d'infirmier en chef : AR 13 juillet 2006, chap IV, art 7

- Gère le cadre du personnel ainsi que son utilisation adéquate par la répartition du travail, la planification horaire et l'organisation des congés en fonction des moyens mis à sa disposition
- Supervise le compte d'heures mensuel
- Gère les imprévus de manière à assurer la continuité des soins
- Assure l'équité dans l'octroi de mesures individuelles, dans le respect de l'organisation du service
- Délègue des responsabilités en fonction des compétences (ex : inf. Relais)
- Assure le suivi du soutien, de la supervision et de l'évaluation des membres de son équipe
- Accompagne les nouveaux membres de son équipe (accueil, intégration)
- Organise et anime des réunions d'équipe
- Accueille, encadre et évalue les étudiants en stage
- Encourage et coordonne des projets menés par des membres de l'équipe

e) Formation

« L'IC veille à ce que les membres de son équipe puissent développer suffisamment leurs capacités par le biais du coaching et de la formation permanente, de sorte qu'ils disposent des connaissances, des capacités, ainsi que de la motivation nécessaires pour maintenir le niveau de qualité souhaité »⁷

L'IC :

- Inventorie les besoins en formation des membres de son équipe
- Incite les membres de son équipe à suivre une formation (interne/externe)
- Encourage le développement d'expertises au sein de l'équipe
- Supervise et coordonne la formation des membres de son équipe
- Participe personnellement à la formation permanente
- Supervise les étudiants infirmiers dans son unité en collaboration avec les maîtres de formation clinique et l'infirmier chargé spécifiquement d'accompagner les débutants (ICANE)

« L'IC doit suivre une formation permanente d'au moins 60 heures par période de 4 ans, afin d'entretenir ses connaissances et compétences dans les domaines suivants :

- *La législation sur les hôpitaux, y compris la législation relative au financement des hôpitaux*
- *La législation sociale*
- *Les principes de gestion d'entreprise*
- *L'épidémiologie*
- *La gestion des données hospitalières*
- *L'efficacité et qualité des soins »⁸*

f) Information

L'IC :

- Détecte et transmet toute information utile en vue d'une prise de décision au niveau de l'équipe de direction du département infirmier

⁷ Fonction d'infirmier en chef : AR 13 juillet 2006, chap VI, art 9

⁸ Fonction d'infirmier en chef : AR 13 juillet 2006, art 3/12 quarter

- Organise la diffusion des informations au sein de l'équipe, en mettant en place les moyens adéquats

g) Recherche

L'IC :

- Elabore des projets de recherche en soins infirmiers, les initie, les développe, les évalue, les publie
- Promeut les relations avec les représentants infirmiers au comité d'éthique

h) Plan institutionnel

L'IC :

- Respecte les principes philosophiques de l'institution (libre examen)
- Organise le travail en conformité avec la philosophie « MUSE »
- Veille au respect du code de déontologie des infirmiers (secret professionnel)
- Veille au respect de la charte des droits et devoirs du patient et de la charte qualité
- Promeut le respect mutuel entre collègues et entre tous travailleurs de l'institution

i) Gestion du matériel et des moyens

« L'IC est responsable de l'utilisation optimale des moyens en vue d'assurer des soins de qualité aux patients »⁹

L'IC :

- Est responsable de la gestion et de l'affectation du budget de l'unité
- Est responsable de l'utilisation efficace et efficiente par son équipe des biens et des locaux mis à leur disposition
- Donne son avis sur l'acquisition de nouvelles ressources et la construction et la rénovation de l'hôpital, dans la mesure où il y a des répercussions pour les soins infirmiers (évaluer les besoins en matériel de soins et en mobilier, faire des propositions et des tests)
- Gère les stocks et les comptes de manière optimale
- Assure le suivi de l'entretien de l'unité (peinture, électricité, ...)

4. Responsabilités d'encadrement

Au niveau des membres de l'équipe L'IC :

- Veille au bien-être physique et psychologique des membres de l'équipe
- Évalue les compétences des membres de l'équipe : apprécie le niveau de compétences
- Planifie des objectifs, assure la supervision directe, mène les entretiens, rédige les « rapports », oriente la formation permanente en fonction des besoins spécifiques
- Fait respecter le Règlement de travail
- Assure la sécurité dans le cadre de la réalisation du travail (matériel, locaux, protection de la santé des travailleurs, ...)
- Supervise et évalue le personnel de remplacement
- Est l'infirmière de référence des étudiants en stage (ou délègue cette mission)

⁹ Fonction d'infirmier en chef : AR 13 juillet 2006, chap V, art 8

- Responsabilise les infirmières guides dans le cadre de l'apprentissage clinique et/ou de la réalisation d'un travail

B. DESCRIPTION DES QUALITES REQUISES PAR LA FONCTION

1. Conditions d'admissibilité

« Un infirmier en chef est désigné par unité de soins. L'infirmier en chef est un infirmier gradué ou accoucheuse, ou un bachelier en soins infirmiers ou bachelier accoucheuse, qui aura réussi une formation complémentaire de cadre de santé, ou une formation complémentaire de niveau universitaire, master en art infirmier et obstétrique ou master en santé publique »¹⁰

A l'hôpital Erasme, une expérience d'infirmier de terrain de 5 ans minimum est demandée.

2. Connaissances et compétences requises

a) Connaissances théoriques

- Connaissances théoriques générales des pathologies des patients soignés dans le service, et des techniques liées à la spécificité du service
- Connaissances et respect des règles institutionnelles : fonctionnement, organisation, organigramme, règlement du travail, connaissance du rôle des différents comités et commissions internes, utilisation adéquate des ressources
- Connaissances linguistiques : connaissance du français, des abréviations et du « jargon »
- Des notions d'une autre langue sont utiles
- Connaissances administratives concernant les patients, respect des procédures, tenue des dossiers, mouvements...
- Connaissance et respect de la législation du travail et des mesures particulières liées au milieu hospitalier
- Connaissance de base du financement des hôpitaux
- Connaissance et respect de la législation en matière d'art de soigner
- Connaissance et respect des règles de déontologie, du secret professionnel, du libre examen
- Connaissance de base des outils informatiques mis à la disposition
- Connaissance de base des règles de management
- Notions d'épidémiologie
- Notions des données hospitalières
- Connaissance de l'approche qualité

b) Gestion des personnes

- Capacité de s'ériger en
 - porte parole de l'équipe
 - référence

¹⁰ Fonction d'infirmier en chef : AR 13 juillet 2006

- modérateur
- locomotive
- Capacité de décider
- Capacité de faire passer des décisions avec lesquelles il/elle n'est pas toujours d'accord
- Capacité à utiliser les outils méthodologiques dans la résolution des problèmes, capacité de mener un entretien
- Capacité à déléguer et à gérer avec équité
- Capacité à responsabiliser l'équipe
- Capacité à cerner les points forts et les points faibles de chaque membre de l'équipe
- Capacité à défendre l'équipe en cas de nécessité

c) Relations

- Capacités à établir des relations de confiance et à gérer avec bienveillance
- Capacité à communiquer
- Capacité de gérer le stress généré par les multiples sollicitations et problèmes à traiter
- Authenticité
- Equité
- Disponibilité
- Faire preuve de stabilité sur le plan personnel

d) Organisation du travail

- Sens de la planification
- Sens des priorités
- Capacité de gérer l'urgence

3. Qualités personnelles contribuant à l'épanouissement dans l'exercice de la fonction

- Sens des responsabilités
- Autonomie
- Facilité de contact
- Capacité d'écoute et ouverture d'esprit
- Diplomatie
- Tolérance
- Respect d'autrui
- Maîtrise de soi, équilibre mental et physique
- Persévérance
- Souplesse
- Rigueur
- Connaissance de ses limites
- Capacité à se remettre en question
- Curiosité intellectuelle